

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MARIGNANE CAMOIN PARC CAMOIN 12 RUE DE VERDUN 13700 MARIGNANE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Gérante, VILLEMEN Karine, gérant de la société A LA SOURCE EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe CENTRES AFFAIRES ELISEUM 32 SAS 32 ESPLANADE DES BELGES 13500 MARTIGUES, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	VILLEMEN Karine, 2 rue des capucines 13700 Marignane
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10096 18069 00052431901 29 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 15 novembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06



Coralie ANDRE
Chargée d'Affaires Professionnels
coralie.andre@cic.fr

